



***DISTRICT DE L'ARIÈGE***  
***DE FOOTBALL***



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 26 Avril 2024

Procès-Verbal n°8 (Sous réserve d'approbation du Comité Directeur)

---

*Saison 2023/2024*

---

**Président :** TOURECHE Karim

**Présents :** ACHAARAOUI Mohamed  
FONTAINE Jérémy  
GONZALEZ Manuel  
LAFFITTE Florian  
LAUR Charène  
MELET Thierry  
PEREIRA DA SILVA Jean-Michel  
PUJOL Jean-Claude  
RAYMOND Michel

**Excusé :** GIRARDIN Jean-Philippe  
BOULBENE Charles

**Invités :** GONZALEZ Gérard  
TEILLOT Philippe

La séance est ouverte à 19 h 15.

**Ordres du jour :**

- Désignations Finales de Coupe d'Ariège
- Validation candidatures Ligue
- Désignations Rencontres de fin de saison « à sécuriser »
- Lancement du Projet « Go Pro » sur la fin de saison (Philippe TEILLOT)
- Projet catégorie « Élite » pour la saison à venir
- DMA 2024-2025
- Point Candidats arbitres
- Préparation de la réunion de fin de saison

⇒ **Désignations des finales de Coupe d'Ariège**

MM. FONTAINE et PUJOL ne pouvant participer – étant arbitres en activité – ils quittent la salle.  
Les désignations pour la finale ont été faites et entérinées par vote.

⇒ **Validation Candidatures Ligue**

Après un tour de table et vote, MM. FONTAINE et PUJOL n'ayant également pas participé, les candidats suivants sont proposés et validés à l'unanimité :

- Catégorie Seniors : Maroin BOURASSE (projet FFF ancien Jeune Arbitre de Ligue) et Ysam EL MOUSSAOUI
- Catégorie Jeunes : Aurélien BERTRAND

⇒ **Désignations Rencontres de fin de saison « à sécuriser »**

Au vu des différents enjeux dans chaque championnat, des rencontres ont été classées comme étant « à sécuriser » par M. TOURECHE et le pôle désignation. Il en est débattu avec les membres C.D.A. et les désignations modifiées si nécessaire.

⇒ **Manquements arbitres : désistements répétées de dernière minute et absence de justificatif :**

⇒ **M. XXXXXX**

Cet arbitre était désigné sur une rencontre de D1 du 16/03/2024 PAF/MILLAU sans l'équipement nécessaire

À ce jour, aucun justificatif comme demandé n'a pu être fourni concernant ce désistement et un rappel à l'ordre avait été fait au préalable sur les désistements répétées malgré la fourniture des justificatifs.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la C.D.A. décide, conformément aux dispositions de l'article 71 du Règlement Intérieur :

**D'infliger à M. XXXXXX une sanction financière d'un montant de 25 €, qui sera retenu sur ses prochains défraiements et de 2 matchs de non désignation à compter du 01/05/2024**

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Ariège de Football (secretariat@ariegefoot.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

Mr XXX s'est désisté sur ses 4 derniers matchs et a présenté les justificatifs nécessaire : sur sa rencontre , il s'est désisté et n'a pas renvoyé de justificatif comme le prévoit le règlement intérieur.

La CDA décide d'appliquer le RI à savoir

### ⇒ Lancement du Projet « Go Pro » sur la fin de saison (Philippe TEILLOT)

M. TEILLOT explique le fonctionnement des caméras embarquées qui seront mises en place sur les rencontres « à risque », et explique que cela est déjà fonctionnel dans 2 Districts en France.

Le Comité Exécutif ainsi que la Ligue du Football Amateur ont donné leur accord pour l'expérimentation, il manque la validation de la C.N.I.L.

Dans un premier temps, une phase test aura lieu lors des finales de Coupe d'Ariège, puis après validation, sur les matchs dits « à risque » et / ou sensibles ; la C.D.O.C.C. doit donner son accord.

Les images ne serviront qu'à des fins disciplinaires, et seront conservées jusqu'à la fin de l'instruction et de l'appel si une procédure disciplinaire longue est ouverte. 3 personnes ont été désignées comme « Référénts Caméra », sous couvert du secrétaire général du District :

- Raymond MIQUEL (ancien Officier de Police Judiciaire)
- Éric TORTIA (ancien policier)
- Mohamed ACHAARAOU

Le protocole suivi sera le suivant :

- Le mardi avant la rencontre : la C.D.O.C.C. préviendra les clubs de la mise en place du dispositif
- Le jeudi avant la rencontre : les caméras seront mises en charge au District, et contact sera pris avec le délégué de la rencontre
- Le jour du match : les arbitres et délégués rappelleront la présence de la caméra, qui sera activée à la sortie du vestiaire et désactivée à la rentrée au vestiaire
- Après le match : la Commission de Discipline visionnera la vidéo du match, mais seul le président de la Commission pourra décider des suites à donner. De plus, la fin des recours devra être notifiée dans les P.V. de la Commission.

Le matériel devra être ramené avant le Lundi 17 h.

M. GONZALEZ Manuel interroge M. TEILLOT pour savoir à quel endroit vont être stockées les images ; celui-ci lui indique qu'un disque dur externe est prévu à cet effet, cependant accessible à un nombre limité de personnes.

### ⇒ Projet catégorie « Élite » pour la saison à venir

M. TOURECHE souhaite l'entériner et rappelle les critères de sélection :

- Finir dans les 5 premiers du classement général (Arbitres centre) et dans les deux premiers (Arbitres assistants)
- Note théorique minimum de 14/20

Ces arbitres seraient prioritaires sur les rencontres de Coupe de France et d'Occitanie au centre, les rencontres de Régionale 3, les échanges avec l'Aude et le Tarn-et-Garonne ainsi que les matchs « à risque ».

À ce sujet, M. TEILLOT indique que la partie « Rapports Disciplinaires » devrait aussi être prise en compte, au vu de certains manquements et incohérences vues cette année dans ce domaine, et ce malgré l'excellent accompagnement de MM. FONTAINE et PUJOL dans leur fonction de Référénts.

⇒ **D.M.A. 2024/2025**

Les dossiers ont été envoyées à tous les arbitres avec l'objectif d'en récupérer une grande partie au rassemblement de fin de saison prévu début Juin : tout sera centralisé pour transmission au Médecin.

⇒ **Point candidats arbitres**

Un arbitre du club du Vernet a décidé d'arrêter sa carrière en raison de son activité professionnelle et a effectué 11 matchs : la CDA le remercie et lui souhaite une bonne continuation

UNun autre n'est quasiment jamais disponible, il est donc difficile d'assurer son suivi et de l'accompagner. Les autres candidats sont sérieux et disponibles.

⇒ **Préparation de la réunion de fin de saison**

Celle-ci se déroulera à la salle des fêtes des Pujols le 7 Juin. L'organisation sera débattue lors de la prochaine C.D.A. à la fin Mai.

La séance est levée à 21 h 30.

Le président de la C.D.A.

Karim TOURECHE

Le secrétaire de la C.D.A.

Jérémy FONTAINE